



## **COMMISSION TECHNIQUE**

### ***MISSIONS***

- mettre en œuvre les directives techniques de la Fédération Française de Football dans le cadre des choix de la politique technique du District,
- contribuer au développement technique de toutes les formes de pratiques du football,
- être un organe de réflexion et de proposition sur les sujets liés au développement des pratiques, à l'organisation et à l'évolution des compétitions,
- être un organe de transmission, de réflexion, de proposition et de création sur des sujets liés au développement des savoirs et savoir-faire footballistiques,
- développer une cellule de recherche et d'optimisation de la performance, grâce à l'utilisation des nouvelles technologies (veille technologique, applications numériques, vidéos, tutoriels, drones, caméra, ...),
- contribuer, si nécessaire, à assurer le tutorat des candidats aux Brevets professionnels,
- participer à la gestion et à l'encadrement des journées événementielles et des manifestations organisées par le District,
- être représentée auprès des Commissions suivantes du District :
  - . Commission de Discipline
  - . Commission d'Appel Départementale
  - . Commission de Valorisation de l'Esprit Sportif
  - . Commission Départementale Prévention, Médiation, Education
  - . Commission de District de l'Arbitrage
  - . Commission du Football Diversifié
  - . Commission du Football d'Animation
  - . Commission du Statut des Educateurs
  - . Commission du Football Féminin

- . Commission des Labels
- . Commission du Programme Educatif Fédéral
- . Commission du Football en Milieu Scolaire

- déléguer un représentant de la Commission Technique au sein de l'Amicale des Educateurs de Football,
- déléguer un représentant de la Commission Technique pour participer aux réunions des Educateurs Sportifs experts du département toutes disciplines confondues,
- déléguer auprès de la Ligue un référent dans les spécialités suivantes :
  - . Football Féminin
  - . Football Diversifié
  - . Gardiens de but
  - . Préparation athlétique
- participer, par son Président, aux réunions de la Commission Technique Régionale.